



8

MOTION

La Chambre des Députés

- considérant qu'il existe dans toutes les communes de nombreuses places à bâtir isolées ou des maisons à l'abandon, situées dans les périmètres d'aménagement et de construction;
- considérant que les communes ne disposent pas d'un aperçu global de ces terrains et maisons à et qu'il y a donc lieu de créer un cadastre des terrains isolés non bâtis et des maisons à l'abandon (Baulückenkataster);
- considérant que ce type de cadastre doit aller de pair avec la possibilité pour les communes de fixer un impôt foncier plus élevé quant aux maisons à l'abandon;

demande au Gouvernement

- de créer un cadastre des places isolées non bâties et des maisons à l'abandon (Baulückenkataster);
- de permettre aux communes de fixer un impôt foncier plus élevé quant aux maisons à l'abandon

J.Y. Henckes

F.Greisen

A.Jaerling

J.Colombera

R.Mehlen

(Handwritten signatures and names)
 (J.Y. Henckes) (F. Greisen) (A. Jaerling) (J. Colombera) (R. Mehlen)